Celon le CPI, un auteur est une personne physique qui créer une œuvre de l'esprit, quel que soit son genre (litteréraire, musical, artistique) quel que soit sa forme d'expression(orale/ecrite) et quel que soit sa finalité (but artistique, but utilitaire). Ce droit d'auteur comporte 2 partie.

1. Les droits patrimoniaux :

Droit exclusif

Droit de représentation

Droit de reproduction

Les droits patrimoniaux sont cessibles par contrat rédigé par l'auteur.